



COMMUNE DE SAINT DENIS
Département de l'Aude

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis, légalement convoqué le 26 mai 2025 s'est rassemblé à la salle commune de Saint Denis, sous la présidence de Monsieur Michaël LAURENT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en service : 15

Présents : 8 CHABAUD Robert, COSTESEQUE Nadine, FOLCH Patrick, LAURENT Michaël, MOUNDY Céline, MOUNDY Gilles, THOMASSIN CLEBON Delphine, VALLET Francis, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 6 ASSIE Alexandra, BRENAC Elisabeth, CONSTANSA Chantal, FUMET Frédéric, PUECH Michel, RAJOL Julie

Absents avec procuration : 1 GRACIA Virginie pour LAURENT Michaël

Secrétaire de Séance : MOUNDY Céline

Objet : Renforcement BT (AU CHACON) route du Villaret sur poste PONT DE LINON - Dossier SYADEN n°23-CAMN-108

M. VALLET explique que le SYADEN va désinstaller l'existant pour mettre une alimentation plus puissante. Les travaux passent par la Route du Villaret, le Chemin de la Chataigneraie et le Chemin des Jardins.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'Avant-Projet établi par le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) concernant « **Renforcement BT (AU CHACON) route de Villaret sur poste PONT DE LINON** ».

Ce projet comprend les travaux d'électrification (ER), mais aussi l'effacement des réseaux d'éclairage public (EP).

A - Pour information, le SYADEN règlera un montant prévisionnel pour cette opération estimé à :

Réseau d'électricité (ER) **78 000 € TTC**

Travaux d'éclairage public (EP) **10 080 € TTC**

La Commune doit donc signer la convention, adoptée par le SYADEN lors du Comité Syndical du 29 Juin 2012 (délibération n°2012-24), qui délègue temporairement au syndicat la maîtrise d'ouvrage des opérations relatives au réseau d'éclairage public (EP).

B - Après achèvement des travaux, la Commune aura à sa charge les frais estimatifs suivants :

Réseau d'électricité **0 € HT**

Travaux d'éclairage public **10 080 € TTC**

(Imputation comptable au 215)

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une **subvention de 5 040 €** versée ultérieurement par le SYADEN à la Commune.

Madame/Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE** l'avant-Projet présenté par le SYDEN ainsi que son plan de financement,
- AUTORISE** l'ouverture des crédits budgétaires mentionnés ci-dessus correspondant au dit projet,
- CONFIE** au SYADEN la maîtrise d'ouvrage délégué des travaux concernant les réseaux d'éclairage public, et/ou de communications électroniques imposés par ce projet,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mandat relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage ci-jointe et tout autre document ayant trait à ce dossier.

Votes : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

Objet : Subvention supplémentaire pour le Comité des Fêtes de St Denis- Budget Primitif 2025

M. le Maire explique que, si la commune souscrit le contrat du compteur de la fête locale en son nom, elle sort du contrat négocié car la puissance est supérieure à celle autorisée. Le Comité des fêtes prend donc ces frais à sa charge et la commune lui versera une subvention supplémentaire.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 1^{er} avril 2025, des subventions ont été allouées aux associations qui en avaient fait la demande.

Le Comité des Fêtes prend dorénavant à sa charge les frais de consommation électrique du branchement provisoire de la fête locale. Cette association demande donc que la subvention habituelle soit révisée à hauteur des frais engendrés par cette facturation, soit 400 € supplémentaires.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ATTRIBUE** une subvention supplémentaire au Comité des Fêtes de St Denis d'un montant de 400€.
- PRECISE** que cette subvention sera mandatée à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Votes : Pour : 9 / Contre : 0 / Abstention : 0

La parole est donnée au Conseil Municipal

D. THOMASSIN CLEBON : où en est l'antenne téléphonique ?

M. le Maire : la Préfecture a été relancée mais la sous-préfète est absente pour raisons personnelles. Les opérateurs nous ont demandé les points précis où cela ne fonctionnait pas. Nous leur avons répondu que l'on captait mal partout. J'attends qu'elle revienne pour relancer le sujet.

Nous avons aussi sollicité la Préfecture pour le renouvellement des caméras de vidéoprotection afin d'alléger le dossier, et pour les contrôles du barrage. Les travaux demandés au barrage ont été réalisés et sont conformes. Nous demandons donc une vérification tous les 5 ans et non tous les ans comme actuellement.

P. FOLCH : il n'a été relevé aucun problème dans la dernière VTA.

M. le Maire : si nous n'avons pas cet arrêté, nous devons faire une VTA à 1 500€ tous les ans.

G. MOUNDY : l'arrêté c'est la préfecture qui le fourni ?

M. le Maire : oui mais on attend le retour de la DREAL.

M. le Maire : pour les Halles on a eu le retour de l'Etat qui vient financer 25% des travaux.

R. CHABAUD : tu peux dire un mot sur le commerce.

M. le Maire : le bar restaurant est ouvert depuis le 1^{er} mai. Les gérants ont rencontré PROXI, l'épicerie devrait ouvrir le 16 juin.

Le stockage du froid est juste. Les gérants m'ont sollicité pour poser à l'extérieur, où il y avait les bouteilles de gaz, une cellule extérieure. Il faut la couvrir avec un toit et un mur pour la sécuriser, la fermer.

G. MOUNDY : ils pourront y accéder par l'intérieur ?

M. le Maire : non que par le parking.

R. CHABAUD : c'est surtout pour les légumes frais, environ 10m².

M. le Maire : vous en pensez quoi ?

D. THOMASSIN CLEBON : ça ne gêne en rien.

G. MOUNDY : ça sera aux frais de la commune ?

M. le Maire : non aux leurs. Ils ont déjà eu des aides de la commune. Il faudra déposer un document d'urbanisme au secrétariat.

C. MOUNDY : il faut leur donner les conditions nécessaires pour travailler.

G. MOUNDY : ça sera juste posé au sol et habillé ?

M. le Maire : j'ai refusé la pose des containers maritimes sur la commune donc on ne peut pas le leur accorder.

C. MOUNDY : il risque d'être visité.

G. MOUNDY : ils pourraient mettre un camion à demeure.

R. CHABAUD : ce ne serait pas le même prix. Une cellule c'est 5 000€ pour environ 10 m².

M. le Maire : on ne peut pas autoriser une épave sur le parking.

P. FOLCH : et ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour l'image du commerce.

M. le Maire : il faut sécuriser la cellule. Ils doivent nous présenter un projet.

G. MOUNDY : ils ont déjà une chambre froide ?

R. CHABAUD : ils ont une chambre négative mais celle-là ne le sera pas.

La parole est donnée au public

Pa de questions

21h05 La séance est levée

Le Maire,

Michaël LAURENT



Le secrétaire de Séance,

Céline MOUNDY

